

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

**Arrêté n° 120/2023**

Le Maire de la Commune de CAESTRE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles  
L 2212-2, L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 25 septembre 2023 établie par l'entreprise  
NOYELLE Benjamin Rénovation Couverture Zinguerie, domiciliée 2372  
chemin du Rossignol à BERTHEN, concernant une demande de pose  
d'échafaudage pour la réfection de la toiture, 26 rue de la Libération,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter  
l'exécution de ces travaux et prévenir des accidents,

**ARRÊTE :**

**Article 1er** : Du 2 au 30 octobre 2023, l'entreprise NOYELLE Benjamin  
Rénovation Couverture Zinguerie est autorisée à poser un échafaudage pour la  
réfection de la toiture, 26 rue de la libération.

**Article 2** : Le stationnement de tous véhicules est interdit du 2 au 30 octobre  
2023.

**Article 3** : Les interdictions énoncées à l'article qui précède feront l'objet d'une  
signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la  
circulation routière.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
d'Hazebrouck et la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le  
concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les  
conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 26 septembre 2023

**Jean-Luc SCHRICKE**  
Maire de CAESTRE

